

Ville de Fleury-les-Aubrais

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal****SÉANCE DU LUNDI 24 OCTOBRE 2022**

Délibération n°2022_100

8) Restauration - Fixation du tarif de repas adulte

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre octobre, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais était réuni dans la salle du conseil en Mairie sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire, par suite d'une convocation individuelle en date du **17 octobre 2022** annoncée au public, conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Présent.e.s :

Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Mélanie MONSION, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, M. Johann FOURMONT, Mme Nasera BRIK, M. Bernard MARTIN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, M. Benjamin DELAPORTE, M. Michel BOITIER, Mme Evelyne PIVERT, M. Alain LEFAUCHEUX, M. Thierry METAIS, Mme Tetiana GOUESLAIN, Mme Isabelle GUYARD, Mme Karine PERCHERON, Mme Valérie PEREIRA, M. Sébastien VARAGNE, Mme Isabelle MULLER, M. Rémi SILLY, M. Maxime VITEUR, M. Nicolas LE BEUZE, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR

Absent.e.s avec pouvoir :

M. Patrice AUBRY (donne pouvoir à M. Bruno LACROIX), M. Edoukou BOSSON (donne pouvoir à Mme Carole CANETTE), M. Zouhir MEDDAH (donne pouvoir à M. Johann FOURMONT), Mme Sandra SPINACCIA (donne pouvoir à M. Grégoire CHAPUIS), Mme Martine ROUET-DAVID (donne pouvoir à Mme Marilyne COULON), Mme Sandra DINIZ SALGADO (donne pouvoir à M. Rémi SILLY), M. Eric BLANCHET (donne pouvoir à M. Stéphane KUZBYT)

Absent sans pouvoir :

M. Bienvenu François NIOMBA DAMINA

Mme Tetiana GOUESLAIN remplit les fonctions de secrétaire.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 35
Présents : 27
Votants : 34

Ville de Fleury-les-Aubrais

FINANCES

8) Restauration - Fixation du tarif de repas adulte

M. LACROIX, Premier adjoint, expose

Les deux cuisines centrales scolaires et de loisirs de la Ville de Fleury-les-Aubrais assurent la production de près de 1800 repas par jour pendant la période scolaire et environ 300 repas par jour pendant les vacances scolaires.

Des enseignants des écoles, des dirigeants associatifs, des intervenants extérieurs peuvent être amenés à prendre un repas préparé par ces deux cuisines centrales scolaires et de loisirs, dans le cadre de demandes spécifiques adressées à la direction de la restauration.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer un tarif pour ce repas adulte à 8,02 euros.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Finances - Ressources humaines en date du 5 octobre 2022,

Considérant la nécessité de fixer un tarif pour les convives de la restauration collective,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- fixe à 8,02 euros le prix d'un repas adulte préparé par les cuisines centrales scolaires et de loisirs de la Ville de Fleury-les-Aubrais.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture le : **25 OCT. 2022**

Publié le : **26 OCT. 2022**

Fleury-les-Aubrais, le 25 octobre 2022



Pour la Maire,
La Directrice générale des services
Florence FRESNAULT

Le Tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

-date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité ;
-date de sa publication.

Saisine possible par l'application informatique "télérecours citoyens" sur le site Internet <https://www.telerecours.fr>